



Arrêté du Maire.

Complément à l'arrêté V2019/02 Ouverture d'une enquête publique en vue de l'aliénation d'un chemin rural au Gaud

Le Maire de la commune Gumont :

- vu le Code général des collectivités territoriales ;
- vu la délibération 2019/02 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « le Gaud »
- vu l'arrêté V 2019/02 du 11 février 2019
- vu le courrier recommandé en date du 26 février 2019 du service du contrôle de légalité de la préfecture de la Corrèze demandant le retrait de la délibération 2019/02 pour manquement aux articles R161-25 du code rural et R134-18 du code des relations entre le public et l'administration
- vu la délibération 2019/05 du 04 mars 2019

Arrête

Article 1er : la délibération 2019/02 est précisée et remplacée par la délibération 2019/05 du 04 mars 2019

A Gumont , le 04 mars 2019

Le Maire, Jean-Pierre PEUCH

